



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/2024/0197/179

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 4 juin 2024, le Ministre du Travail a autorisé à HOME POUR PERSONNES AGÉES DE LA CONGRÉGATION DES FRANCISCAINES DE LA MISÉRICORDE la modification du délai de mise en exploitation du CIPA à Eischen, 39, rue de Clairefontaine.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **11 JUIN 2024**  
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)